

BANQUE DE MODULES

2025-2026

CAHIER DES CHARGES



Table des matières

I.	AVANT-PROPOS	3
II.	PROCESSUS ET CALENDRIER	3
III.	ÉLÉMENTS DE CADRAGE	3
1.	Constitution de la banque de modules.....	3
2.	Type de candidature	4
	Modules intégrés dans un parcours de formation à l’initiative d’un concepteur.....	4
	Modules mis en œuvre dans le cadre d’un module de personnalisation.....	4
3.	Modalités.....	4
4.	Financement alloué par l’EAFC.....	5
IV.	SAISIE ET SUIVI DES OFFRES	5

I. AVANT-PROPOS

Cet appel d'offres vise à recueillir des propositions de modules de formation pouvant être intégrés dans des parcours de formation de l'EAFC :

- en tant que modules de formation (à l'initiative des concepteurs),
- en tant que modules de personnalisation (à l'initiative des participants).

Il est ouvert et accessible à tous les offreurs et partenaires internes et externes agréés par l'Éducation nationale, l'académie de Lyon ou l'EAFC.

Les propositions de modules de formation visent un objectif pédagogique, s'adressent à un public cible et doivent s'inscrire dans le cadre des orientations fixées par le schéma directeur de la formation continue et leur déclinaison académique.

Les propositions de modules de formation recueillies seront soumises à la validation de l'EAFC et constitueront une offre modulaire consultable sur la page EAFC du site académique.

II. PROCESSUS ET CALENDRIER

Les propositions de modules de formation sont déposées via le [formulaire de dépôt des offres de formation](#). Les propositions validées sont publiées sur la page EAFC du site académique et consultables à la fois par les concepteurs de parcours et par les participants engagés dans des parcours de formation.

Les propositions de modules pourront être faites lors des deux campagnes de dépôt annuelles

- **1ère campagne** : du **19 mai 2025** au **15 juin 2025**
- **2ème campagne** : novembre 2025

III. ÉLÉMENTS DE CADRAGE

1. Constitution de la banque de modules

Tout personnel de l'académie de Lyon peut participer à cet appel d'offres. Les partenaires externes, à la condition d'être agréés par l'éducation nationale, par l'académie de Lyon ou par l'EAFC, peuvent également y participer.

Peuvent être proposés dans le cadre de cet appel d'offres :

- des modules d'autres parcours du programme de l'EAFC identifiés par les concepteurs des parcours « source »
- des modules de formation isolés, non rattachés à un parcours existant.

2. Type de candidature

Modules intégrés dans un parcours de formation à l'initiative d'un concepteur

Les modules qui seront intégrés dans les parcours de formation à l'initiative d'un concepteur feront partie intégrante du parcours : tout participant inscrit sur le parcours, qu'il soit à candidature individuelle, à candidature collective ou à public désigné devront obligatoirement participer à ce module de formation, dans les mêmes conditions que pour les autres modules de formation ou de transférabilité du parcours.

Modules mis en œuvre dans le cadre d'un module de personnalisation

Les modules proposés dans le cadre de l'offre modulaire seront proposés en candidature individuelle. Les agents inscrits sur un parcours de formation pourront y participer dans le cadre de l'activation du module de personnalisation du parcours. Ils devront en faire la demande, pour validation, auprès de leur référent de parcours, en justifiant de la cohérence du module choisi avec leur contexte professionnel, leur projet ou le parcours sur lequel ils sont inscrits. Ils devront, en parallèle, se pré-inscrire sur la session de leur choix en indiquant, dans le « Message à l'organisateur de la session », le libellé du parcours sur lequel ils sont inscrits.

Pour rappel, les modules seront mis en œuvre à condition de recueillir un minimum de 15 candidatures validées par le supérieur hiérarchique et l'EAFC.

3. Modalités

Les modules de formation pourront être proposés selon différentes modalités :

- en présentiel,
- en distanciel synchrone,
- en distanciel asynchrone,
- en modalité hybride.

Les parties en distanciel devront prendre appui sur des plateformes institutionnelles : visio-agents pour les classes virtuelles, Magistère pour les temps asynchrones.

Les temps synchrones (en présentiel ou distanciel) devront être organisés en dehors du face-à-face pédagogique.

Ils pourront se dérouler, en totalité ou en partie, sur les périodes de congés scolaires, donnant droit, pour les personnels enseignants uniquement, à une allocation de formation, conformément au décret n°2019-935 du 6 septembre 2019.

4. Financement alloué par l'EAFC

La durée d'un module de formation proposé dans l'offre modulaire est fonction de l'objectif pédagogique du parcours. Cette durée est limitée à six heures maximum dans le cadre des modules de personnalisation.

Les conditions de rémunération sont identiques à celles appliquées pour les autres actions de formation. Tout besoin de financement autre que la rémunération en heures de vacation doit être anticipé et faire l'objet d'une validation de l'EAFC.

IV. SAISIE ET SUIVI DES OFFRES

La proposition de module détaille les objectifs et le contenu de formation. Il permet à l'EAFC d'étudier sa validité en termes d'ingénierie, de contenus, d'intervenants, de conditions logistiques et financières.

Les propositions de modules de formation sont déposées via un formulaire Valère.

Les éléments suivants doivent figurer dans la proposition :

- Identité et fonction de l'offreur
- Nom du service ou de l'organisme dont il dépend
- Mail académique de contact ou mail professionnel
- Libellé du module
- Type de candidature
- Objectif(s) pédagogique(s) (à la fin du module, le stagiaire sera capable de ...)
- Contenu (apports théoriques et pratiques, séquences de mise en activité, ...)
- Public cible
- Niveau de mise en œuvre (académique, départemental, bassin)
- Durée (6 heures maximum au total) :
 - en présentiel
 - en distanciel synchrone
 - en distanciel asynchrone
- Nombre prévisionnel de groupes

- Nombre de participants par groupe
- Besoin de financement hors rémunération en heures de vacation
 - montant
 - justification

Les offres de modules seront étudiées par l'EAFC et les experts du domaine concerné. Les propositions validées donneront lieu à une fiche d'expertise qui récapitulera les conditions organisationnelles et financières de mise en œuvre.

Pour les modules proposés en tant que modules de personnalisation :

- Les dates et lieux de chaque session devront être transmises à l'EAFC avant publication sur la page EAFC du site académique.
- Une session à pré-inscription individuelle sera créée sur Sofia-FMO avec un lien de pré-inscription disponible sur la page EAFC du site académique.
- Les pré-inscriptions seront closes trois semaines avant la date de la (première) session.
- Seuls les modules recueillant un minimum de 15 candidatures validées par le supérieur hiérarchique et l'EAFC pourront être mis en œuvre.